

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N ° 47 – Le 3 décembre 2007

Pouvoir d'achat : Vers des négociations ?

E. WOERTH et A.SANTINI ont reçu ce matin les organisations syndicales, en marge de la conférence prévue sur le pouvoir d'achat, pour « ouvrir des discussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat dans la fonction publique ». « Mis sous pression » par la réussite du mouvement d'action dans la fonction publique du 20 novembre, le ministre E WOERTH a reconnu le décrochage du point d'indice par rapport à l'inflation et proposé une réunion de négociation le 17 Décembre.

Une fois de plus, la « balle est dans le camp » du gouvernement, et la CFTC fidèle au dialogue constructif est disposée à négocier. Vous trouverez dans ce TAM TAM la déclaration de l'INTERFON CFTC et la déclaration commune des huit organisations syndicales de la Fonction Publique.

Le communiqué de l'INTERFON

POUVOIR D'ACHAT UN DEBUT DE FORME, RESTE A VOIR LE CONTENU

Conviée par le Ministre de la Fonction Publique, l'INTERFON CFTC s'est rendue ce jour à la réunion portant sur le Pouvoir d'Achat des Fonctionnaires.

Le Ministre a d'emblée reconnu la nécessité d'entamer des discussions sur les salaires comme le prévoit l'article 8 des statuts.

Après une synthèse de la **Conférence sur le Pouvoir d'Achat**, qui n'a fait que poser un diagnostic des éléments constitutifs à retenir, clair et honnête,

Le Ministre a ensuite proposé un calendrier et une méthode sur l'ouverture des discussions qu'il entrevoit de scinder en deux :

- a) sur le maintien du Pouvoir d'Achat en incluant une ouverture sur la valeur du point.
- b) sur la progression du Pouvoir d'Achat dans lequel seraient repris les éléments portés par le Président de la République (CET, Paiement des RTT, Intéressement, Heures Supplémentaires, Promotion Interne)

Par ailleurs, à l'avenir, ces discussions pourraient s'intégrer, chaque année, dans une véritable NAO (*Négociation Annuelle Obligatoire*) dans la Fonction Publique avant l'adoption du Budget

L'INTERFON CFTC prend acte de ces propositions en rappelant qu'elle ne souhaite pas des **DISCUSSIONS** mais une véritable **NEGOCIATION**.

Sur le premier point, à savoir la possibilité d'augmenter la Valeur du Point, la CFTC est satisfaite de constater que le mécontentement des agents de la Fonction Publique a été en partie entendu.

Sur le second, elle reste très prudente sur l'ensemble des éléments avancés et s'oppose tout particulièrement à l'idée d'Intéressement Individuel dans la Fonction Publique.

Enfin elle ne peut que souscrire à la mise en place d'une NAO qu'elle avait réclamée à maintes reprises.

La CFTC ira donc à cette première réunion de **NEGOCIATION prévue le 17 Décembre prochain**, mais n'est pas dupe car sur le contenu, proprement dit, rien a été abordé.

Dans notre esprit Constructif, bien évidemment, il n'y a pas de doute le Ministre aura bien compris que

L'ESSENTIEL C'EST D'ABORD LE CONTENU.

Paris, le 3 décembre 2007

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

CFTC, CFDT, CGT, FSU, UNSA, CGC, FO, SOLIDAIRES

La réussite de la grève et des manifestations du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à réviser sa copie et à accepter le principe d'une négociation portant sur les salaires et rémunérations dans la Fonction publique. Cela tranche avec la déclaration unilatérale du Ministre le 26 octobre dernier.

Lors de la réunion du 3 décembre 2007, Eric WOERTH a procédé à différentes annonces :

- ouverture de négociations sur ce thème dès le 17 décembre,
- acceptation du principe de discussions sur la grille indiciaire, reconnaissant son écrasement,
- acceptation du principe d'une négociation annuelle sur les salaires dans la fonction publique avec une première réunion au printemps 2008 pour les rémunérations 2009.

Par ailleurs, le Ministre convient de la nécessité, dans le cadre de mesures générales, d'augmenter la valeur du point d'indice.

Les organisations syndicales signataires prennent acte de ces annonces mais entendent maintenir la pression pour obtenir dès le 17 décembre, des réponses sur les points suivants :

- maintien du pouvoir d'achat par des mesures générales, passant par la revalorisation du point d'indice, et ce, dès le 1^{er} janvier 2008 ;
- prise en compte du passif des années antérieures ;
- reconstruction et revalorisation de la grille indiciaire.

S'agissant des heures supplémentaires et des mesures éventuelles sur le compte épargne temps, les organisations syndicales signataires rappellent leur volonté de les traiter en dehors du sujet « pouvoir d'achat ».

Enfin, la question de l'emploi public reste, pour elles, pleinement d'actualité.

Les organisations signataires apprécieront les réponses ou l'absence de réponses et arrêteront le principe d'une nouvelle rencontre intersyndicale à l'issue de cette première réunion de négociation.

Le 3 décembre 2007